



Chambre des communes
Canada

LES RELATIONS DU CANADA AVEC LA NOUVELLE EUROPE

**COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR**

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR

**JOHN BOSLEY, c.p., député,
Président**

Juin 1992

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 11

Le jeudi 4 juin 1992

Le mardi 9 juin 1992

Président: John W. Bosley

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Thursday, June 4, 1992

Tuesday, June 9, 1992

Chairperson: John W. Bosley

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du

Commerce extérieur

du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

International Trade

of the Standing Committee on External Affairs and International Trade

LES RELATIONS DU CANADA AVEC LA NOUVELLE EUROPE

Y COMPRIS:

Le Premier Rapport du Sous-comité au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

INCLUDING:

The First Report of the Sub-Committee to the Standing Committee on External Affairs and International Trade

**COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR**

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Troisième session de la trente-quatrième législature
1991-1992

Third Session of the Thirty-Fourth Parliament
1991-92

**JOHN BOSLEY, c.p., député,
Président**

Juin 1992

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 11

Le jeudi 4 juin 1992

Le mardi 9 juin 1992

Président: John W. Bosley

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Thursday, June 4, 1992

Tuesday, June 9, 1992

Chairperson: John W. Bosley

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du

Commerce extérieur

du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

International Trade

of the Standing Committee on External Affairs and International Trade

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude de l'ébauche de rapport concernant les relations commerciales canadiennes avec la CEE

Y COMPRIS:

Le Premier Rapport du Sous-comité au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of a draft report on Canada Trade Relations with the EC

INCLUDING:

The First Report of the Sub-Committee to the Standing Committee on External Affairs and International Trade

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Président: John W. Bosley

Membres

David Barrett
Gabrielle Bertrand
Jean-Guy Guilbault
Francis LeBlanc
Roy MacLaren
Walter Van De Walle

(Quorum 4)

La greffière du Sous-comité

Ellen Savage

SUB-COMMITTEE ON INTERNATIONAL TRADE OF
THE STANDING COMMITTEE ON EXTERNAL
AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE

Chairperson: John W. Bosley

Members

David Barrett
Gabrielle Bertrand
Jean-Guy Guilbault
Francis LeBlanc
Roy MacLaren
Walter Van De Walle

(Quorum 4)

Ellen Savage

Clerk of the Sub-Committee

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le *Sous-Comité du commerce extérieur* du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a étudié le sujet des relations du Canada avec la nouvelle Europe. Le Sous-comité du commerce extérieur a présenté son premier rapport au Comité permanent. Celui-ci l'a adopté à l'unanimité et sans amendements. Il se lit comme suit :

I. L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET SES INCIDENCES SUR LE CANADA	1
Le marché unique	1
L'Éspace économique européen (EEE)	4
Le Sommet de Maastricht	5
Union économique et monétaire (UEM)	5
Union politique	6
La CEE et l'Europe de l'Est	8
II. AMÉLIORER LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LE CANADA ET L'EUROPE	9
Vers une nouvelle entente	9
Améliorer la promotion commerciale canadienne en Europe	10
Éliminer les gommages de discordes bilatérales	14
III. DÉVELOPPER LES RELATIONS POLITIQUES AVEC LA CEE	15
La Déclaration transatlantique	16
Les relations et l'activité parlementaires	17
IV. RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES — LE CAS PARTICULIER DE L'ALLEMAGNE	18
SOMMAIRE DES OBSERVATIONS ET DES RECOMMANDATIONS	23
ANNEXE A — LISTE DES TÉMOINS	23

LES RELATIONS DU CANADA NOUVELLE EUROPE

Table des matières

INTRODUCTION

INTRODUCTION	1
I. L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET SES INCIDENCES SUR LE CANADA	1
Le marché unique	1
L'Espace économique européen (EEE)	4
Le Sommet de Maastricht	5
L'union économique et monétaire (UEM)	5
L'union politique	6
La CEE et l'Europe de l'Est	8
II. AMÉLIORER LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LE CANADA ET L'EUROPE	9
Vers une nouvelle entente	9
Améliorer la promotion commerciale canadienne en Europe	10
Éliminer les pommes de discorde bilatérales	14
III. DÉVELOPPER LES RELATIONS POLITIQUES AVEC LA CEE	15
La Déclaration transatlantique	16
Les relations et l'activité parlementaires	17
IV. RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES — LE CAS PARTICULIER DE L'ALLEMAGNE	18
SOMMAIRE DES OBSERVATIONS ET DES RECOMMANDATIONS	21
ANNEXE A — LISTE DES TÉMOINS	23

LES RELATIONS DU CANADA AVEC LA NOUVELLE EUROPE

INTRODUCTION

L'Europe subit actuellement des transformations majeures. La Communauté économique européenne (CEE) instaure son marché unique et se dirige vers une intégration accrue par l'entremise de l'union économique et monétaire et de l'union politique. Par ailleurs, les pays membres de la CEE et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont signé récemment un traité visant à créer un Espace économique européen (EEE).

Bien qu'importants pour l'avenir du Canada, ces événements n'attirent pas beaucoup l'attention chez nous, sauf lorsqu'ils sont spectaculaires. De nombreux experts estiment toutefois que, si le Canada veut tirer profit des changements qui bouleversent l'Europe, il doit agir maintenant. Le Sous-comité veut profiter du présent rapport pour contribuer utilement à redéfinir et à élaborer la politique européenne du Canada.

Dans son examen des relations économiques entre le Canada et les pays de la Communauté européenne, le Sous-comité a pris conscience de la nécessité, pour notre pays, de mieux s'armer pour rivaliser efficacement dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle. À cet égard, les programmes canadiens de promotion des échanges commerciaux ont été taxés récemment de programmes trop coûteux et pas toujours efficaces. Par conséquent, le Sous-comité profite de cette étude des relations entre le Canada et la CEE pour formuler quelques observations et recommandations en vue d'accroître la présence économique du Canada dans le monde.

Dans le cadre de cette étude, le Sous-comité a organisé à Ottawa une série de rencontres publiques au cours desquelles il a discuté avec des fonctionnaires, des experts et des entrepreneurs qui jouent un rôle actif dans les relations entre le Canada et l'Europe ou dans la promotion commerciale. De plus, nous avons rencontré des représentants des gouvernements français et allemand. Du 18 au 24 mai, les membres et le personnel du Sous-comité se sont rendus à Bonn, Bruxelles et Paris.

I. L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET SES INCIDENCES SUR LE CANADA

Afin de situer les lecteurs, le Sous-comité souhaite débiter son rapport par une description de quatre aspects de l'évolution actuelle de l'Europe qui auront des incidences immédiates sur le Canada : le marché unique, l'Espace économique européen, le Sommet de Maastricht et les relations entre la CEE et l'Europe de l'Est.

Le marché unique

Le nouvel élan du processus de construction de la CEE au milieu des années 80 résulte, premièrement, du désir d'achever le travail en cours depuis les années 50 et, deuxièmement, du désir de réagir à la concurrence de plus en plus forte des États-Unis, du Japon et des pays nouvellement industrialisés comme la Corée du Sud, Hong Kong et Taïwan. L'Acte unique, ratifié en 1986, en a été le

moteur. Il améliore le processus de prise des décisions en élargissant la pratique du scrutin majoritaire qualifié au Conseil des ministres ¹ et il élargit les champs de compétences de la CEE. Cet acte fait également participer le Parlement européen plus directement à l'élaboration du droit de la Communauté et, fait plus important encore, il exprime l'engagement des États membres de concrétiser le marché européen interne d'ici le 1^{er} janvier 1993.

L'objectif du marché unique — appelé communément «l'Europe de 1992» — consiste à achever les travaux entrepris sous l'égide du *Traité de Rome* et à supprimer les dernières entraves à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux au sein de la CEE. À cette fin, la CEE a défini un programme comportant environ 300 mesures en vue de supprimer les barrières physiques, techniques et fiscales entre les États membres.

Supprimer les barrières physiques signifie éliminer les postes douaniers et les postes de contrôle pour les biens qui circulent au sein de la Communauté.

Supprimer les barrières fiscales — le domaine où il reste le plus grand chemin à parcourir — consiste à harmoniser le plus possible les taux et les assiettes fiscales de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'impôt sur le revenu des sociétés et de l'impôt sur l'épargne.

Les barrières techniques, quant à elles, sont les barrières créées par les normes et règlements gouvernementaux touchant les biens, les services et les personnes. En ce qui concerne les biens, la libre circulation est assurée par l'harmonisation ou la reconnaissance mutuelle. La reconnaissance mutuelle signifie que, pour tout produit qui entre sur le territoire de la CEE et qui respecte les lois du pays d'entrée, on applique le principe de la libre circulation dans l'ensemble de la CEE. La CEE favorise également l'ouverture des marchés d'État à la concurrence étrangère et l'abolition des pratiques discriminatoires dans ce domaine. Quant aux services, la CEE a également l'intention de créer un marché interne et de faire disparaître la fragmentation actuelle. À cette fin, la CEE cherche à harmoniser certains aspects fondamentaux du commerce des services et la règle de la reconnaissance mutuelle s'applique aussi largement que possible, comme dans le cas des biens. En ce qui a trait enfin aux travailleurs, le marché unique suppose le renforcement de la libre circulation des salariés et la garantie du droit d'établissement pour les membres des professions libérales.

La CEE a estimé les avantages économiques éventuels du marché unique à 200 milliards d'écus (unité monétaire européenne)², soit près de 300 milliards de dollars canadiens. À ce rythme, le produit intérieur brut (PIB) de la CEE augmenterait de 5 p. 100. Ces chiffres témoignent des économies possibles grâce à l'abolition des barrières physiques au commerce à l'intérieur de la Communauté, mais également des avantages qui résulteraient de la disparition des barrières techniques entre les divers marchés nationaux, ce qui permettrait la libre concurrence dans l'ensemble de la CEE.

À quelques mois de l'échéance du 1^{er} janvier 1993, on peut affirmer que, dans l'ensemble, la création d'un marché unique se poursuit conformément à l'échéancier. Il reste cependant quelques difficultés à surmonter. Les douze États membres de la CEE ont beaucoup de mal à s'entendre sur un certain nombre de questions, notamment l'harmonisation de la fiscalité indirecte, la libre circulation des personnes et l'ouverture des marchés nationaux du transport aérien, maritime et terrestre. De plus, les directives de la CEE ne sont pas intégrées aux lois nationales aussi rapidement que le souhaiterait la Communauté.

¹ Quand des décisions du Conseil nécessitent un scrutin majoritaire qualifié, les voix des membres sont pondérées comme suit : Belgique 5, Danemark 3, Allemagne 10, Grèce 5, Espagne 8, France 10, Irlande 3, Italie 10, Luxembourg 2, Pays-Bas 5, Portugal 5, Royaume-Uni 10. Les décisions sont approuvées lorsqu'elles obtiennent au moins 54 voix sur ce total de 76.

² Le 28 février 1991, un écu valait 1,4761 \$ CA.

Dans l'ensemble, les témoignages recueillis par le Sous-comité démontrent que le marché communautaire sera beaucoup plus ouvert que par le passé et que les craintes d'une forteresse européenne étaient exagérées. De fait, notre principale inquiétude est le manque d'enthousiasme des entreprises canadiennes. Les enjeux élevés pour le Canada ont été décrits éloquemment par M. Ed Neufeld (vice-président directeur, Affaires économiques et institutionnelles, Banque Royale du Canada):

La CE constitue un bassin démographique de 340 millions de personnes, dont le PIB excède 6 billions de dollars US. En soi, cela représente un marché énorme que le Canada et les entreprises canadiennes ne peuvent se permettre de négliger. (*Procès-verbaux*, fasc. 5:4.)

Quelques motifs des plus convaincants devraient inciter les entreprises canadiennes à porter une plus grande attention à l'Europe. Le marché unique, la déréglementation ainsi que la concentration et la rationalisation spectaculaires de l'industrie européenne rendront les entreprises européennes beaucoup plus concurrentielles sur leur propre terrain et à l'étranger. En créant une présence en Europe, les entreprises canadiennes pourront mieux être à la hauteur du nouveau niveau de concurrence auquel on peut s'attendre de la part des entreprises européennes.

Le marché unique rendra également le marché européen plus attrayant pour les entreprises canadiennes. Les fournisseurs canadiens profiteront de la disparition des barrières techniques au sein de la Communauté et trouveront de nouveaux débouchés. Contrairement à la situation actuelle, où les exportateurs doivent satisfaire des normes diverses selon les pays où ils veulent percer, l'harmonisation ou la reconnaissance mutuelle leur permettra de ne plus satisfaire qu'une norme européenne unique — ou presque unique.

Quelques incertitudes et inquiétudes n'ont pas encore été apaisées au sujet du processus d'élaboration des normes européennes et de l'application de cette nouvelle politique. Les Canadiens craignent que des normes puissent être élaborées afin de limiter temporairement la concurrence extérieure. Le secteur forestier canadien, par exemple, dont les ventes annuelles dans la CEE dépassent 3 milliards de dollars, surveille de près les activités du Comité européen de normalisation au sein duquel sont représentés les principaux producteurs scandinaves. Le Canada doit être très attentif à ce processus, même s'il ne faut pas exagérer les dangers. La plupart des normes de la CEE se fondent sur les normes internationales. De plus, sous la pression des États-Unis, la CEE a convenu récemment de rendre son processus d'élaboration des normes plus transparent.

Le plus inquiétant est le manque de clarté de l'ensemble du processus pendant la période de transition. Par exemple, dans le cas des biens nécessitant une directive qui établit les exigences essentielles en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement, il existe une zone mal définie lorsque pareilles directives n'ont pas encore été adoptées. De plus, à la suite des séances du Sous-comité en Europe, nous craignons que le principe de reconnaissance mutuelle ne soit pas toujours accepté. Des représentants allemands ont d'ailleurs dit douter que les normes grecques soient facilement acceptées en Allemagne.

La politique de la CEE au sujet des essais et de la certification est une autre source de préoccupation pour les producteurs canadiens. Ces derniers craignent de devoir se plier à des formalités d'approbation beaucoup plus coûteuses et beaucoup plus longues que celles auxquelles sont assujettis leurs concurrents de la Communauté européenne. Afin de régler cette question, le gouvernement canadien a déjà engagé des pourparlers préliminaires avec la CEE au sujet d'une entente de reconnaissance mutuelle d'essai et de certification des normes.

Les lois anti-dumping et anti-subsidies comptent parmi les armes les plus efficaces de la politique commerciale et industrielle de la CEE. Au cours des dernières années, le renforcement des règles anti-dumping et leur emploi beaucoup plus fréquent par la CEE ont fait naître des inquiétudes

de plus en plus grandes à l'extérieur de la Communauté. Jusqu'ici, les économies non marchandes ainsi que le Japon et d'autres pays asiatiques ont été les principales cibles de la politique anti-dumping de la CEE, mais les entreprises canadiennes pourraient être frappées par une application plus rigoureuse de la politique. Cela risque tout particulièrement de se produire si les négociations du GATT échouaient et qu'il s'ensuivait une période de «guerres commerciales».

Les exigences relatives au contenu local sont une autre source de préoccupation. Ainsi, dans la directive proposée par la CEE au sujet des procédures d'attribution de marchés concurrentiels dans quatre secteurs importants — l'eau, l'énergie, les transports et les communications — les soumissionnaires ayant un «contenu» européen de plus de 50 p. 100 auraient droit à une préférence de prix de 3 p. 100 par rapport aux autres soumissionnaires. Cette mesure représenterait une barrière commerciale importante pour les entreprises canadiennes sans usines de fabrication dans la CEE.

D'après une étude réalisée par la Banque Royale (Europe 1992 : Le Canada est-il prêt?) et présentée au Sous-comité par Ed Neufeld, l'Europe de 1992 aura également des répercussions sectorielles sur l'industrie canadienne. Certains secteurs, comme la transformation des aliments, les métaux et les minéraux ainsi que le matériel de télécommunications, risquent d'en profiter légèrement. Par contre, les biens d'équipement risquent de perdre au change, puisque les entreprises canadiennes devront probablement faire face à une concurrence accrue de la part de producteurs européens efficaces.

L'Espace économique européen (EEE)

En janvier 1989, Jacques Delors lançait l'idée d'une association plus étroite entre les pays de l'AELE³ et la CEE qui irait au-delà des accords de libre-échange bilatéraux conclus entre chacun de ces pays et la CEE. Au cours des deux années de négociations qui ont suivi, les principaux sujets de litige ont été la pêche et le commerce du poisson; les droits au transit routier pour les camions de la CEE franchissant les cols alpins suisses et autrichiens; et les prêts et les subventions accordés par les pays de l'AELE aux pays les plus pauvres de la CEE. Le 22 octobre 1991, ces différends ont été réglés et l'accord de création de l'EEE a été signé. Après une opinion négative de la Cour de justice des Communautés européennes, il a toutefois fallu modifier le texte de l'accord, dont la nouvelle version a été adoptée le 14 février 1992.

Les modalités de cet accord prévoient la libre circulation des biens dans l'EEE à partir de 1993. À cette fin, la CEE et l'AELE doivent s'entendre sur un système de règles d'origine. De plus l'AELE intégrera les «acquis communautaires», c'est-à-dire les quelque 1 400 règlements concernant le droit des sociétés, la protection des consommateurs, l'environnement, la recherche et le développement ainsi que la politique sociale. L'AELE adoptera également les règlements de la CEE concernant l'abolition des cartels, l'abus de position dominante, les marchés publics, les fusions et l'aide gouvernementale. Seule la Cour de justice des Communautés européennes sera habilitée à statuer sur les questions relatives à la concurrence; un mécanisme d'arbitrage sera mis sur pied pour régler les différends dans les autres domaines.

À compter de 1993, les citoyens de la CEE pourront vivre, travailler et offrir leurs services n'importe où dans la Communauté. Les diplômes et certificats professionnels obtenus dans un pays seront reconnus à travers l'EEE. De plus, sous réserve de certaines restrictions, les secteurs des banques, des assurances et des valeurs mobilières seront libéralisés, tout comme les services de télécommunications, d'information et de transport.

³ L'AELE compte sept pays : l'Autriche, la Suisse, la Suède, le Liechtenstein, la Norvège, la Finlande et l'Islande.

Avant d'entrer en vigueur, l'accord créant l'EEE doit être approuvé par le Parlement européen et ratifié par le parlement de chaque État membre de la CEE et de l'AELE.

Même si l'accord créant l'EEE est important, de nombreux observateurs considèrent qu'il est déjà désuet. Conçu au départ comme une solution de rechange à l'adhésion à la CEE, la plupart des États membres de l'AELE jugent désormais qu'il n'est rien de plus qu'une étape vers l'adhésion à la CEE. Cette conclusion est confirmée par le fait que trois États membres de l'AELE, la Suède, l'Autriche et la Finlande, ont déjà demandé officiellement à adhérer à la CEE.

La création d'un EEE intéresse beaucoup le Canada, dans la mesure où les pays nordiques membres de l'AELE — la Suède, la Norvège et la Finlande — sont les principaux concurrents du Canada sur les marchés du bois et des produits du bois. De fait, le Canada est le seul pays industrialisé exportateur de bois dans la CEE qui ne jouit pas d'un accès préférentiel à la Communauté. La pâte à papier canadienne entre dans la CEE en franchise parce que la Communauté est une région pauvre en pâte de bois, mais le papier journal canadien, qui constitue le produit d'exportation le plus important de l'industrie, est assujéti à des contingents. En effet, 600 000 tonnes entrent en franchise tous les ans dans la CEE et toute quantité supplémentaire est assujéti à des droits de 9 p. 100.

Même si l'EEE ne donnera pas aux pays de l'AELE un accès préférentiel nettement supérieur à celui dont ils jouissent déjà, il pourrait leur permettre de promouvoir l'adoption de règlements techniques qui nuiraient aux intérêts canadiens. On craint également que la création de l'EEE ne pose des difficultés au secteur de la pêche.

Le Sommet de Maastricht

Le Sommet de Maastricht, qui s'est déroulé les 9 et 10 décembre 1991, a mis fin à plus d'une année de négociations laborieuses entre les douze États membres de la CEE au sujet des plans en vue d'une union économique et monétaire et d'une union politique. Malgré la déception de la plupart des Européens de tendance fédéraliste face aux compromis de Maastricht, il ne fait aucun doute que le Sommet a constitué une étape importante dans l'évolution de la CEE.

L'union économique et monétaire (UEM)

En dépit de toutes les réserves dont il est assorti, le Traité d'union économique et monétaire représente un immense pas en avant pour l'Europe. Il prévoit l'adoption d'une unité monétaire unique d'ici la fin du siècle et la création d'une banque centrale commune.

Il convient cependant de noter que le Traité doit être ratifié par le Parlement européen et par les États membres, soit par leurs parlements nationaux respectifs, soit au moyen d'un référendum populaire. Les risques et les incertitudes que présente ce processus viennent tout juste d'être illustrés par le référendum danois qui s'est soldé par un rejet du Traité, par une faible majorité, et qui a soulevé de nombreuses questions, dont des questions d'ordre juridique, quant à son avenir. Outre les dangers du processus de ratification, le Traité prévoyait une exception pour le Royaume-Uni en raison de son refus d'adhérer à l'union monétaire. Après avoir ratifié le Traité, le Royaume-Uni sera autorisé à faire confirmer par son Parlement la transition vers une monnaie unique s'il le juge à propos, et au moment opportun.

Les cas du Royaume-Uni et du Danemark montrent que le processus d'intégration européen comporte plein de risques au plan politique. À travers l'histoire de la Communauté, les chefs politiques et les spécialistes de l'économie ont toujours semblé plus enthousiastes que la population, et

certaines pays, en particulier les plus riches et les plus petits, ont exprimé de sérieuses réserves. On craint la perte de son identité nationale, l'érosion de ses avantages économiques et sociaux, ainsi que d'avoir à appuyer des politiques contraires aux traditions nationales, notamment en matière de défense.

Ces incertitudes ont été exprimées dans les témoignages entendus par le Sous-comité.

Malgré les progrès accomplis à Maastricht, quelques témoins ont exprimé des doutes quant à la réalisation de l'échéancier prévu pour l'UEM. M. Jürgen Hellner, de l'ambassade d'Allemagne, et M. John Halstead, ancien ambassadeur du Canada en République fédérale d'Allemagne, ont déclaré avoir confiance en la création ultime de cette union, mais doutent de la possibilité d'y parvenir avant l'an 2000. Ils ont fait remarquer que l'union imposerait des conditions économiques très rigoureuses et qu'un accord n'a pas encore été conclu au sujet des modalités de la future banque centrale européenne. Pendant son voyage, le Sous-comité a pris connaissance d'autres problèmes concernant la réalisation de l'UEM. Le fait que la Grèce, le Portugal et surtout l'Italie ne satisfont jusqu'à maintenant à aucun des cinq critères établis pour réaliser l'UEM inquiète certains représentants de la Commission et de l'Allemagne. Il semble également que les Allemands ne sont pas prêts à accepter un compromis en matière de politique monétaire, ni à abandonner leur contrôle sur la monnaie. Certains témoins ont également dit au Sous-comité que le nom Écu pourrait bien être remplacé par celui d'Euro-mark. On peut se demander dans quelle mesure les autres États seront prêts à appliquer une politique monétaire rigoureuse. Il est fort probable que certains des pays les plus faibles ne feront pas les dernières étapes de l'union économique et monétaire avant que leur économie n'ait rejoint celle du reste de la CEE.

Quant aux implications de l'UEM pour le Canada, une monnaie unique éliminera les coûts de conversion d'une monnaie de la CEE en une autre. Les économies qui en résulteront sont estimées à plus de 15 milliards d'écus par année, soit environ 0,4 p. 100 du PIB de la Communauté. Les principaux bénéficiaires canadiens seront les entreprises canadiennes qui font affaire à l'échelle européenne, telles que Bombardier et McCain.

Des avantages très importants pourraient se concrétiser si l'UEM réduit l'incertitude globale des investisseurs liée à l'existence de monnaies nationales et de politiques monétaires indépendantes. Réduire cette incertitude pourrait abaisser la prime de risque que les entreprises doivent verser sur les emprunts et stimulerait grandement les investissements. Les estimations provisoires démontrent qu'abaisser la prime de risque ne serait-ce que de 0,5 p. 100 pourrait faire grimper les revenus dans la CEE de 5 à 10 p. 100 à long terme. La CEE deviendrait alors un partenaire commercial encore plus intéressant, mais également un concurrent plus efficace.

L'union politique

Les résultats de Maastricht au sujet de l'union politique ont été moins spectaculaires que les progrès accomplis sur la voie de l'union économique et monétaire et certains observateurs n'ont pas hésité à exprimer leur déception. Quand on y regarde de près cependant, il semble que la CEE a progressé, encore que manifestement à petits pas, vers une intégration politique accrue.

En ce qui concerne la politique étrangère, on vise à pouvoir réagir plus rapidement et plus efficacement que dans le cadre de la coopération intergouvernementale actuelle. Le traité précise que les douze États membres de la CEE peuvent prendre des mesures communes et accélérer la mise en oeuvre du traité par le moyen de décisions prises à la majorité qualifiée. Toutefois, les chefs d'État et de gouvernement doivent s'entendre à l'unanimité sur des questions précises auxquelles s'appliquera la procédure de la majorité qualifiée.

Dans le secteur de la défense, les progrès sont encore arrêtés momentanément, encore que l'objectif d'une défense commune soit stipulé dans le traité. L'Union de l'Europe occidentale (UEO) sera chargée d'élaborer une politique de défense commune et mettra en oeuvre ses décisions de

concert avec l'OTAN. Même si les relations de l'UEO avec l'OTAN et les liens avec l'Union européenne (UE) font l'objet d'une déclaration annexée au traité, des interprétations divergentes chez les États membres susciteront sans aucun doute des tensions à l'avenir.

Un autre aspect important du traité est l'élargissement des compétences de la CEE dans certains domaines assujettis à des décisions à la majorité qualifiée : recherche et développement technologique, environnement et politique sociale.

L'élargissement des compétences de la CEE dans le domaine de la politique sociale a provoqué une autre confrontation entre le Royaume-Uni et les onze autres États membres de la CEE. Tout comme il avait refusé de signer la charte sociale en décembre 1989, le Royaume-Uni a rejeté toute espèce de chapitre sur la politique sociale dans le nouveau traité. Afin de se sortir de cette impasse, les onze autres États membres ont signé un protocole d'entente les autorisant à appliquer chez eux les décisions à la majorité qualifiée qu'ils auront prises dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, de l'information et de la participation des travailleurs ainsi que de l'égalité des sexes au travail. Dans les autres domaines de la politique sociale, il faut encore l'unanimité. Dans tous les cas cependant, si le Royaume-Uni ne participe pas à l'adoption d'une décision de politique sociale, cette décision ne s'appliquera pas chez lui. De cette façon, les onze autres États membres élaboreront une politique sociale, parfois à la majorité, comme si le Royaume-Uni n'existait pas. De toute évidence, mettre en oeuvre ce compromis sera une opération particulièrement délicate, bien que l'expérience ait démontré que tous les pays ayant joui d'un statut spécial à la CEE finissent par rentrer dans le rang. Il n'est pas illusoire de penser que les dispositions spéciales en matière de politique sociale applicables au Royaume-Uni seront éphémères.

Le traité d'union politique qui a été signé ouvre également de nouveaux champs de compétence à la CEE : élaboration de réseaux européens dans les domaines des transports, des télécommunications, de l'énergie, de la protection des consommateurs, de la politique industrielle, de la santé et de la culture. Dans ces trois derniers domaines, cependant, les décisions devront se prendre à l'unanimité. Le traité prévoit aussi des dispositions visant à renforcer les régions les plus pauvres d'Europe et à élaborer une coopération dans les domaines de la police et de la justice. De plus, il accorde aux citoyens européens le droit de voter aux élections municipales et aux élections européennes ainsi que le droit de se porter candidat à ces élections, peu importe leur lieu de résidence.

L'union politique pourrait avoir un certain nombre de conséquences sur le Canada. L'élargissement des compétences de la CEE dans des domaines comme la politique sur l'environnement et la politique sociale entraînera une modification des règles appliquées par la CEE. Il va de soi que le Canada devrait surveiller ces changements de très près, puisque toute modification des règlements de la CEE pourrait influencer directement ou indirectement sur les entreprises canadiennes. Par exemple, les nouveaux règlements communautaires sur les questions sociales, dont le Royaume-Uni sera exclu, pourraient influencer les décisions des entreprises canadiennes au sujet des investissements dans la CEE et pourraient également jouer un rôle dans le choix des endroits où investir. L'élargissement des compétences de la Communauté dans des domaines reliés à la politique internationale et à la politique de défense apporte une nouvelle dimension aux pressions en vue de créer une fédération européenne. Une telle évolution devra être prise en considération dans la perception qu'a le Canada de l'Europe et de l'évolution future de nos relations bilatérales.

La CEE et l'Europe de l'Est

Les bouleversements spectaculaires survenus en Europe de l'Est⁴ ont créé un nouveau cadre européen et accentué les pressions en vue de l'élargissement de la CEE. L'ancienne situation, où l'Europe était divisée en trois blocs — la CEE, l'AELE et le COMECON — est désormais de l'histoire ancienne. La CEE est devenue le point d'ancrage d'une nouvelle Europe et son pouvoir d'attraction est plus grand que jamais.

Dans ce contexte, non seulement les pays de l'AELE mais aussi ceux de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est frappent à la porte de la CEE. Cela fait surgir de graves questions au sein de la CEE mais aussi au Canada, puisqu'une transformation si radicale des structures de la CEE pourrait modifier la nature de la Communauté et, peut-être, susciter des pressions protectionnistes accrues.

La première réaction de la CEE face à la transformation des anciens États du COMECON a consisté à appuyer à court terme et à moyen terme le processus de réforme. C'est ainsi que le programme PHARE a été lancé en 1989. La CEE a alors conclu des accords de commerce et de coopération avec la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Roumanie, mesures qui n'ont fait qu'aiguiser le désir de ces pays d'entretenir des relations plus étroites avec la CEE. L'étape suivante a consisté à conclure des accords européens avec la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie, accords qui correspondent à des accords de libre-échange. Enfin, la possibilité d'adhérer à la CEE à une date ultérieure est mentionnée dans le préambule de ces accords.

De profondes divergences de vues existent parmi les États membres de la CEE au sujet de l'élargissement et de l'approfondissement de la CEE. Le gouvernement du Royaume-Uni favorise une adhésion rapide des États de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est parce qu'il croit que cela pourrait ralentir le mouvement vers le fédéralisme. L'Allemagne favorise l'adhésion de ces États pour des raisons politiques, mais admet qu'il faut une période de transition pour des raisons économiques. La position de la France est moins claire. Le président Mitterrand a tenté l'an dernier, sans grand succès d'ailleurs, de promouvoir l'idée d'une confédération européenne qui aurait approfondi l'intégration des douze et fait attendre les pays de l'Europe de l'Est.

Une solution consisterait à employer ce que Jacques Delors a appelé l'approche des cercles concentriques, soit un premier cercle intérieur de pays, peut-être moins de douze, qui se caractériserait par la libre circulation des personnes et une monnaie unique; un deuxième cercle de douze pays qui formerait la Communauté; un troisième cercle qui inclurait les pays de l'AELE et correspondrait à l'EEE et enfin le dernier cercle extérieur qui inclurait les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Dans ce modèle, le cercle intérieur s'élargirait peu à peu jusqu'à ce que — idéalement — il finisse par englober tous les pays dans des États-Unis d'Europe.

Que l'avenir soit vraiment aussi rose ou non, le Sous-comité revient de son séjour en Europe convaincu que l'adhésion d'autres pays, dont les pays de l'Europe de l'Est, n'est qu'une question de temps. De plus, il est clair qu'une CEE comprenant plus de 25 pays ne fonctionnera pas comme la Communauté actuelle. Bien qu'il incombe à la CEE de régler ses problèmes internes, le Canada devrait suivre de très près la suite des événements et évaluer l'évolution de la politique commerciale et des politiques étrangères de l'Europe. La CEE actuelle a adopté une politique commerciale plutôt ouverte, mais l'adhésion de quelques pays plus faibles avides de protection pourrait modifier le tableau. De plus, le processus de prise des décisions dans une CEE de 25 membres sera lourd à administrer et pourrait constituer la recette idéale de l'immobilisme. Face aux difficultés auxquelles la Communauté est confrontée actuellement pour s'ajuster aux négociations du GATT, l'élargissement de la CEE multiplierait sans aucun doute les problèmes que pose l'élaboration des politiques.

⁴ Dans le présent rapport, on entend par Europe de l'Est, la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Roumanie.

II. AMÉLIORER LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LE CANADA ET L'EUROPE

À l'examen de l'évolution récente et des perspectives d'avenir de la CEE, il ressort très clairement que nous assistons actuellement à l'une des grandes transformations économiques et politiques de notre siècle, une transformation moins spectaculaire que les bouleversements survenus en Europe de l'Est mais d'une importance pour l'avenir tout aussi grande — voire même peut-être plus marquée. L'Europe des États nations cède indubitablement la place à une Europe fédérée, peu importe le nom qu'on lui donne. Tôt ou tard, avec plus ou moins de difficulté, l'Europe deviendra une nouvelle formation politique d'envergure.

Comme toujours en pareilles circonstances, les perceptions sont en retard sur la réalité, surtout au Canada, si préoccupé par lui-même ces temps-ci. Pour la vaste majorité des Canadiens, l'Europe demeure donc encore l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, etc. Cette Europe traditionnelle d'États nations, dotés de leur parlement national, de leur drapeau et de leur hymne national reste encore la partie la plus visible de l'Europe. Pendant ce temps toutefois, l'Europe qui existe derrière la surface — ses réseaux de communication, ses mécanismes de prise des décisions — se transforme. C'est à cette Europe que le Canada doit maintenant s'adapter.

Vers une nouvelle entente

En 1976, le Canada et la CEE ont signé un accord-cadre afin de concrétiser la politique de la troisième option du gouvernement canadien. Cet accord visait à favoriser la coopération économique dans tous les domaines d'intérêt commun, comme les sciences et la technologie, et à stimuler la création d'entreprises en participation réunissant des sociétés canadiennes et européennes.

Au Canada, le débat quant au succès ou à l'échec de cet accord-cadre se poursuit encore. Les Européens considèrent l'accord comme une ossature permettant d'encourager la coopération dans certains domaines et, vu sous cet angle, il n'a pas échoué. Au cours des quinze dernières années, l'accord a suscité des contacts réguliers entre les représentants de la CEE et du Canada et favorisé la coopération scientifique dans des domaines comme l'informatique et la biotechnologie. Par contre, quand on considère l'accord comme le font les Canadiens — c'est-à-dire comme un outil permettant d'intensifier les relations économiques — l'accord-cadre a échoué. Son influence sur le commerce et l'investissement a été assez limitée. De plus, il n'a pas empêché, ni aidé à régler, quelques pommes de discorde bilatérales depuis dix ans.

Plusieurs facteurs expliquent l'échec de l'accord-cadre. Cet accord n'était pas assez puissant et ne liait pas suffisamment les parties pour promouvoir de meilleures relations économiques entre le Canada et la CEE. Il employait des mots doux comme «faciliter», «encourager» et «promouvoir» et il n'a pas établi de structure capable de venir à bout des pommes de discorde bilatérales. L'heure était loin d'être propice, en 1976, à une amélioration des relations entre le Canada et la CEE dans la mesure où, peu de temps auparavant, en 1973 pour être précis, le Royaume-Uni avait adhéré à la CEE et le Canada avait perdu son accès préférentiel à son principal partenaire en Europe. Enfin, il est indéniable que les États-Unis constituent un marché beaucoup plus accessible.

En dehors de l'accord-cadre, le Canada essaie de développer de nouveaux domaines de coopération avec la CEE sur des questions d'intérêt commun. Ainsi, le Canada recherche un accord sur les sciences et la technologie. Le Canada et la CEE négocient également un protocole d'entente sur la politique de la concurrence, qui permettra d'échanger de l'information et de promouvoir une meilleure compréhension de la politique de l'autre partie. Ce genre d'accord n'aurait pas empêché le

rejet de la prise de contrôle de De Havilland par un consortium européen, mais il aurait évité la désagréable surprise canadienne parce que des signaux d'avertissement auraient été lancés plus tôt. La reconnaissance mutuelle des méthodes nationales d'essai et d'homologation constitue un autre domaine important à propos duquel des pourparlers devraient s'engager d'ici quelques mois. Les laboratoires canadiens pourraient alors attester que les exportations canadiennes répondent aux critères européens et les entreprises canadiennes se retrouveraient donc sur un pied d'égalité avec leurs concurrents européens. Il y aurait bien sûr une obligation de réciprocité, ce qui signifie que les organismes européens désignés devraient eux aussi pouvoir effectuer des essais et homologuer les produits conformément aux normes canadiennes.

Le Sous-comité est persuadé que l'accord-cadre ne convient plus comme outil de promotion des relations entre le Canada et l'Europe. Mais que peut-on faire de plus? Premièrement, il importe de souligner que l'issue des négociations de l'Uruguay Round aura des répercussions importantes sur les relations entre le Canada et l'Europe. Des négociations fructueuses réduiront les barrières tarifaires auxquelles se butent les exportateurs canadiens en Europe. Elles amélioreront également les modalités du commerce international relatives à l'accès au marché, aux subventions, aux droits compensateurs, aux droits anti-dumping et au règlement des litiges. De plus, et cet aspect est très important, des négociations fructueuses contribueraient à régler le problème permanent du commerce et des subventions agricoles. Toutefois, il est encore difficile de prévoir l'issue des négociations du GATT et, peu importe le degré de succès obtenu, le nouvel accord ne sera pas une panacée.

Pendant notre mission en Europe, la question d'un accord de libre-échange avec la CEE a été soulevée. Les Européens se sont dits d'accord, mais pas tout de suite. À l'heure actuelle, la CEE est préoccupée par ses propres problèmes — la mise en oeuvre du marché unique, l'union économique et monétaire, l'union politique, l'élargissement, les relations avec l'Europe de l'Est — et par les négociations de l'Uruguay Round. Par ailleurs, tout en cherchant à conclure à long terme un accord de libre-échange avec la CEE, le Canada doit jeter dès maintenant les bases d'une nouvelle entente avec la Communauté européenne.

- 1. Le Sous-comité est convaincu que l'Europe constituera un groupe de pays dynamiques, tournés vers l'extérieur, et que le marché européen offrira d'importants débouchés aux entreprises canadiennes. Le Sous-comité recommande que le Canada cherche à établir des relations économiques plus étroites avec la CEE, y compris une forme de libre-échange entre le Canada et la CEE.***

Améliorer la promotion commerciale canadienne en Europe

Un pas concret dans la bonne direction consiste à améliorer l'efficacité de la promotion commerciale canadienne en Europe. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC) est le principal ministère responsable de la promotion commerciale pour le Canada. Il offre une vaste gamme de programmes et de l'aide de tout genre, allant de l'aide financière à la formation en passant par la publication de données commerciales et de documentation. Le programme de développement des marchés d'exportation (PDME), principal programme de promotion des exportations du Ministère, appuie diverses activités visant à aider les entreprises canadiennes à accroître leurs activités sur les marchés à l'exportation. Ce programme aide financièrement les sociétés canadiennes à participer à des foires commerciales, à visiter des marchés à l'exportation, à présenter des offres en vue de réaliser des projets à l'étranger et à établir des bureaux de vente à l'étranger.

* Le Sous-comité désire signaler que M. Barrett, député néo-démocrate, membre du Sous-comité, n'accepte pas cette recommandation. Il préférerait que l'on parle de libre-échange «élargi».

Afin d'améliorer les résultats du Canada à l'étranger, le gouvernement canadien a lancé en 1989 un nouveau programme intitulé «Horizon le monde». Ce programme quinquennal devrait affecter 93,6 millions de dollars à des mesures destinées à stimuler le commerce canadien. Ce montant représente une hausse d'environ 15 p. 100 des mesures de promotion du commerce international prises par AECEC. Les trois piliers de la stratégie Horizon le monde sont les États-Unis, le Pacifique et l'Europe.

Au cours des derniers mois, le programme de promotion commerciale du Canada a essuyé le feu nourri de la critique. On l'a accusé d'être coûteux et inefficace. Étant donné qu'un système de promotion commerciale efficace constitue la clé de voûte du développement des relations économiques avec l'Europe — encore que pas seulement avec l'Europe — le Sous-comité a décidé d'approfondir cette question. Nous avons constaté que, malgré les ressources importantes consacrées à la promotion des exportations, une centaine d'entreprises canadiennes réalisent encore plus de la moitié des exportations canadiennes. À peine 32 p. 100 des entreprises de fabrication exportent leurs produits et seulement 16 p. 100 des entreprises appartenant à des Canadiens sont des exportateurs. Les petites et moyennes entreprises dont le chiffre d'affaires annuel n'atteint pas 20 millions de dollars effectuent moins de 7 p. 100 des exportations canadiennes.

Dans une étude déposée au Sous-comité et publiée récemment, le professeur Diddy Hitchins de l'Université de l'Alaska⁵ examine les programmes de promotion commerciale de certains pays industrialisés. Le Canada est le pays qui dépense le plus pour promouvoir le commerce, il offre les services les plus complets et assume la plus grosse part des frais des exportateurs. Bien que le ministère des Affaires extérieures mette en doute l'exactitude des comparaisons internationales contenues dans cette étude, et surtout la validité des chiffres américains, il ne conteste pas le chiffre des dépenses totales du Canada — environ 600 millions de dollars par année. Vu l'ampleur de ces dépenses, l'auteur se plaint de l'absence d'évaluation satisfaisante de leur rendement. La seule information fournie au Sous-comité a été l'affirmation que chaque dollar consacré au PDME entraîne 40 \$ d'exportations.

Nous nous inquiétons de l'absence d'étude approfondie sur la rentabilité des programmes de promotion des exportations du Canada.

- 2. Le Sous-comité recommande que le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur effectue et publie dès que possible l'examen triennal du programme Horizon le monde, examen qui devait au départ être rendu public en décembre 1991. Le Sous-comité demande également que le Ministère publie toutes les études sur la rentabilité de ses programmes de promotion des exportations.**

Pendant les audiences du Sous-comité, quelques critiques précises ont été exprimées au sujet des programmes de promotion commerciale du Canada. En dépit des efforts du ministère des Affaires extérieures et de toutes sortes de publications tape-à-l'oeil, il semble que l'information n'atteigne pas la plupart des petites et moyennes entreprises canadiennes. Comparaisant devant le Sous-comité, M. James Taylor, président de l'Association des exportateurs canadiens a conclu :

À nous tous, je ne pense pas que nous fassions un travail satisfaisant pour trouver des sociétés qui veulent exporter et les aider à se préparer avant de se rendre à l'étranger. (4:8)

Les critiques ont porté sur le chevauchement coûteux des services provinciaux et fédéraux et sur la faiblesse du processus par lequel les entreprises sont choisies pour participer à des missions commerciales.

⁵ «Canadian Trade Promotion Policies in Comparative Perspective», Diddy Hitchins, Université de l'Alaska, Anchorage, ébauche de novembre 1991.

Le délégué commercial de l'Allemagne au Canada, M. Uwe Harnack, a comparé l'attitude des entreprises allemandes et canadiennes au sujet de la promotion commerciale. Il a indiqué que les petites et moyennes entreprises canadiennes étaient introverties et manquaient d'esprit d'initiative sur les marchés internationaux, en partie parce qu'elles sont trop «gâtées» par leurs gouvernements :

L'homme d'affaires moyen au Canada — je ... parle ... des entreprises de taille moyenne — attend tout simplement que quelqu'un d'autre fasse le travail à sa place, lui dise ce qu'il faut faire ou le guide sur tel ou tel marché, en lui payant le voyage, bien entendu, en le priant de bien vouloir l'accompagner pour visiter la foire commerciale ou prospecter le marché en question et en lui apportant toute l'aide nécessaire. (8:16)

Par suite des audiences à Ottawa et de sa mission en Europe, le Sous-comité a été frappé par le fait que les deux pays exportateurs qui réussissent le mieux au monde, le Japon et l'Allemagne, se sont dotés de systèmes de promotion commerciale reposant surtout sur l'entreprise privée. Même si nous reconnaissons l'impossibilité de transposer tout simplement les systèmes allemand ou japonais au Canada, nous croyons que certains aspects de ces programmes pourraient améliorer l'efficacité de la promotion commerciale canadienne. Ainsi, le PDME finance jusqu'à 50 p. 100 des dépenses admissibles lorsque les activités sont proposées par l'industrie. Bien qu'une partie de ce montant doive être remboursée si les activités résultent en des ventes à l'exportation, moins de 10 p. 100 des dépenses ont été remboursées depuis vingt ans. (Les chiffres sont un peu plus encourageants pour 1990-1991 — 3,5 millions de dollars ont été remboursés sur des dépenses totales de 18 millions de dollars.)

Le Sous-comité est convaincu que l'idée du partage des frais et du recouvrement des coûts de la prestation des services pourrait certainement se répandre afin d'améliorer l'efficacité de nos programmes. Selon James Taylor, le milieu des affaires n'est pas opposé au recouvrement des coûts, mais il aimerait que les sommes ainsi recouvrées soient versées dans une espèce de fonds renouvelable. Cette idée plaît au Sous-comité. Un tel fonds serait utile pour améliorer la qualité des services et le recouvrement accru des coûts contribuerait à s'assurer que seules les entreprises prêtes à se lancer sur les marchés à l'exportation participent aux programmes.

- 3. Le Sous-comité recommande que le partage des frais et le recouvrement des coûts s'appliquent au PDME et aux autres programmes de promotion commerciale. Nous recommandons en outre que les sommes ainsi recouvrées soient versées à un fonds renouvelable afin d'améliorer la qualité des programmes de promotion des exportations.**

Le Sous-comité s'inquiète du manque de préparation de nombreuses petites et moyennes entreprises canadiennes. Vu qu'il n'existe que douze centres de commerce international au Canada, les ressources du gouvernement fédéral sont limitées, mais s'ils se donnaient la main, le gouvernement fédéral, les provinces et les associations privées, comme l'Association des exportateurs canadiens et la Chambre de commerce du Canada, pourraient faire davantage pour stimuler la promotion des exportations. Le Sous-comité estime qu'une collaboration plus étroite entre le gouvernement fédéral, les provinces, les entreprises et le monde du travail est essentielle pour améliorer nos mesures de promotion des exportations et pour inculquer un esprit commercial véritable au Canada.

- 4. Les entreprises, le monde du travail et les gouvernements fédéral et provinciaux ont un intérêt commun dans la promotion du commerce. Le Sous-comité estime que cet intérêt commun devrait les rapprocher plus souvent afin de stimuler la promotion des intérêts commerciaux du Canada.**

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, l'élaboration des liens économiques incombe principalement aux entreprises canadiennes. Comme l'expliquait l'ambassadeur Halstead, c'est essentiellement l'absence d'intérêt commercial en Europe qui a provoqué l'échec de l'accord-cadre.

Il [l'accord-cadre] visait à ouvrir des portes de manière à favoriser les échanges et une coopération économique plus étroite. Malheureusement, et je ne peux parler ici qu'au nom des Canadiens, le secteur privé n'a pas saisi l'occasion qui s'offrait. (8:12)

En Europe, le Sous-comité a rencontré des entrepreneurs canadiens et des représentants d'entreprises canadiennes. Alors que les membres s'attendaient à des discussions sur les tarifs et les barrières techniques, la plus grande partie des discussions a porté sur les difficultés que pose l'entrée sur le marché européen, à cause des différences de culture et de mentalité. Cela dénote un manque de connaissance et de compréhension de l'Europe ainsi qu'un manque de confiance. Ces mêmes témoins ont souligné la bonne réputation du Canada et des produits canadiens en Europe, ce qui démontre une fois de plus que le Canada rate de belles occasions sur le continent européen. Malgré les efforts du ministère des Affaires extérieures, l'information sur le marché européen n'atteint pas l'ensemble du milieu des affaires. Mais, ce qui est plus grave encore, les entreprises canadiennes ne semblent pas se rendre compte que l'économie n'est plus nationale, ni même continentale, mais bien de plus en plus planétaire.

Les entrepreneurs canadiens se plaignent souvent de l'absence presque totale des banques canadiennes en Europe. Nous nous inquiétons du fait que les banques ont quitté Bruxelles il y a un certain temps et que leurs activités sur le continent européen ont été très réduites ces dernières années⁶. On a justifié cette stratégie en expliquant une fois de plus que le marché américain est plus attirant et que la concurrence est farouche sur le marché européen. De plus, la réglementation bancaire canadienne désavantage les banques canadiennes par rapport à leurs homologues européens qui offrent toutes sortes de services par l'entremise des opérations bancaires universelles.

Nous nous demandons cependant si l'absence des banques canadiennes constitue un obstacle réel ou si elle sert simplement d'excuse à un manque d'initiative. Il n'est pas facile de brasser des affaires en Europe et il faut pouvoir compter sur la collaboration de gens qui connaissent le marché. Dans ce cas, l'association avec une banque européenne pourrait être plus avantageuse pour les exportateurs canadiens et pourrait ouvrir un plus grand nombre de portes. Ainsi, la Banque Nationale essaie de trouver un partenaire européen dans chaque pays de la CEE et sert surtout d'intermédiaire entre l'entrepreneur canadien et la banque européenne.

Le Sous-comité s'est fait répéter le même message sur tous les tons : pour réussir en Europe, une entreprise canadienne doit être présente ou avoir au moins établi une association quelconque avec une entreprise européenne. Les entreprises canadiennes doivent s'allier plus souvent et collaborer plus étroitement avec des entreprises européennes. Ces liens peuvent prendre de nombreuses formes, des coentreprises aux accords de licence en passant par les accords de concession réciproque de licence, les accords de fabrication réciproque et les accords de commercialisation et de promotion réciproques des exportations.

À cet égard, les entrepreneurs canadiens doivent être mieux informés sur les liens possibles avec des partenaires européens. Selon les entrepreneurs que nous avons rencontrés, ce genre d'information fait défaut, bien que le Sous-comité connaisse l'existence d'une publication récente d'AECEC intitulée «Passport pour l'Europe».

5. Le Sous-comité constate que les renseignements sur des liens possibles avec des partenaires européens sont très utiles aux entreprises canadiennes et qu'il faudrait en fournir davantage et les diffuser.

⁶ Il est tout particulièrement étonnant que la Banque royale, qui a récemment publié un document éclairé sur l'importance de la CEE pour le Canada ait elle aussi réduit ses activités en Europe.

Éliminer les pommes de discorde bilatérales

Pour que le Canada et la CEE tissent des liens économiques plus étroits à long terme, nous devons mieux réussir à éliminer les pommes de discorde et les conflits bilatéraux qui surviennent de temps à autres. Notre fiche récente à cet égard n'est pas très impressionnante.

La question la plus importante pour le Canada et la CEE est le conflit au sujet des pêches, qui s'est aggravé encore plus depuis que les grosses flottes espagnoles et portugaises se sont jointes à celles de la CEE. Le gouvernement canadien a interdit aux pêcheurs de la Communauté l'accès aux eaux canadiennes et a fermé les ports canadiens à tous les bateaux de pêche de la CEE.

À l'extérieur de la zone économique de 200 milles du Canada, les contingents de pêche sont administrés par la North Atlantic Fisheries Organization (NAFO). Depuis 1985 cependant, la CEE ne s'en est pas tenue aux contingents qui lui ont été attribués par la NAFO et a plutôt établi à des niveaux beaucoup plus élevés ses propres contingents pour certaines espèces⁷. Le gouvernement canadien soutient que les Européens surexploitent l'Atlantique et épuisent dangereusement les stocks de la région au moment où le Canada réduit ses propres contingents à des fins de conservation.

En février 1992, des recherches scientifiques ont révélé un grand déclin des stocks des Grands Bancs. Le Canada a annoncé une réduction importante de ses contingents afin de protéger les stocks, ce qui a fortement ébranlé l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique. Dans ces circonstances, il est peu étonnant que le Canada ait demandé à la CEE de réduire ses propres activités de pêche afin de protéger une ressource sur le déclin.

La CEE a d'abord opposé une fin de non-recevoir au Canada et a demandé du temps pour permettre aux industries portugaise et espagnole de s'adapter à une baisse des contingents. Sa position s'est toutefois adoucie au cours des dernières semaines. Bien que la CEE insiste que sa propre flotte n'est pas la principale cause de l'épuisement des stocks de poisson, elle admet désormais y contribuer.

Selon les membres de la mission officielle du Canada à la CEE, le commissaire actuellement responsable des pêches se soucie davantage de l'environnement que ses prédécesseurs. Pendant son séjour à Bruxelles, le Sous-comité a soulevé la question des pêches avec les représentants de la Commission et les europarlementaires et il les a sentis sensibles à la question ainsi que désireux de trouver une solution dans un esprit de collaboration. Cette attitude a aussi été démontrée lors de la rencontre récente à Ottawa entre le premier ministre Mulroney, le premier ministre portugais Anibal Cavaco Silva et le président de la Commission européenne, Jacques Delors. On a alors indiqué que les pays membres de la CEE sont disposés à réduire leurs prises de morue de l'Atlantique Nord si des preuves scientifiques démontrent que les stocks sont menacés d'épuisement.

La question est loin d'être réglée. La prochaine étape importante sera l'examen, par la CEE, de ses propres preuves scientifiques. La Commission présentera ensuite des propositions au Conseil des ministres. Bien que les chances d'arriver à une solution satisfaisante soient meilleures que jamais, la complexité du processus de décision au sein de la CEE signifie que des problèmes ne sont pas exclus. De plus, une fois qu'une décision aura été adoptée, il restera à assurer un contrôle efficace de la CEE sur sa propre flotte et à mettre en oeuvre la décision. Il faudra donc exercer des pressions politiques et diplomatiques ininterrompues directement sur la CEE et sur ses États membres.

Sous la pression des Verts européens, les préoccupations environnementales jouent un rôle grandissant à la CEE. Elles ont des conséquences sur plusieurs produits exportés par le Canada et pourraient bientôt devenir une importante source de conflit.

⁷ En 1991, la CEE a accepté les contingents de la NAFO pour huit des dix stocks administrés par la NAFO et fixé des contingents unilatéraux pour trois stocks.

Les tensions sont de plus en plus vives au sujet des produits forestiers. Ainsi, une directive du Conseil prise en 1977 stipulait que, à partir du 1^{er} janvier 1991, toutes les expéditions de pin contaminé par le nématode du pin seraient interdites, à moins que le bois n'ait été séché au four. La CEE a permis au Canada et aux États-Unis de ne pas être assujettis à cette directive jusqu'au 31 décembre 1992 et un grand projet de recherche parrainé par le Canada et la CEE est en cours (dans le cadre de l'accord-cadre entre le Canada et la CEE) afin de trouver une autre solution que le séchage au four. Une directive révisée, n'exigeant plus le séchage au four, doit être proposée d'ici la fin de l'année, mais l'industrie canadienne craint qu'il n'y ait pas suffisamment de temps pour mettre en oeuvre le nouveau système de contrôle à l'expiration de l'exception prévue actuellement pour le Canada.

Le principal effet de l'environnementalisme se fait sentir dans le secteur des pâtes et papiers. La CEE est un marché important pour l'industrie canadienne, puisqu'il représentait 17 p. 100 de nos exportations et des recettes de 2,3 milliards de dollars, en 1991. De plus, il existe des possibilités d'expansion commerciale parce que la demande augmente plus rapidement en Europe qu'en Amérique du Nord. Vu l'importance du marché, les inquiétudes de l'industrie au sujet des barrières commerciales sont compréhensibles. Lorsqu'il a comparu devant le Sous-comité, M. Brian McClay, vice-président, Affaires commerciales et marchés, de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, a décrit la situation comme suit :

Les trois grandes questions qui se posent en matière d'environnement pour le secteur des pâtes et papiers sont le recyclage, le blanchiment au chlore et la gestion des forêts. L'impression qu'ont les consommateurs de la façon dont l'industrie réagit à ces préoccupations commence à influencer sur leurs décisions concernant les achats et, dans certains cas, il a même fallu adopter des règlements. (5:8)

Dans le cas du recyclage, il se peut que les nouveaux règlements de la CEE exigent que des produits comme le papier journal contiennent un pourcentage élevé de papier recyclé. En Allemagne, on envisage d'imposer un contenu minimum standard de 70 p. 100 de papier recyclé, ce qui bloquerait l'accès au marché européen pour les exportations canadiennes. Il y a également la question très émotive de la gestion des forêts. Le Canada, que certains Européens appellent le Brésil du nord, se retrouve sur la sellette. Des boycottages contre les produits forestiers canadiens ont déjà été organisés et mis en oeuvre au Royaume-Uni et d'autres sont probables à l'avenir.

Le Sous-comité est d'avis que les règles du commerce international relatives à l'environnement devraient être élaborées avec soin au sein du GATT, de manière à les empêcher de devenir des barrières non tarifaires bilatérales. À court terme néanmoins, les questions devront être réglées à l'échelle bilatérale. À cet égard, il faut de toute urgence corriger le problème de la pauvreté et de l'inexactitude de l'information européenne sur l'industrie canadienne. Nous nous réjouissons de l'ouverture d'un bureau de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers à Bruxelles.

- 6. Le Sous-comité recommande que le Canada cherche d'autres moyens d'échanger de l'information, aux niveaux exécutif et parlementaire, afin de corriger les fausses impressions sur la gestion des forêts canadiennes.**

III. DÉVELOPPER LES RELATIONS POLITIQUES AVEC LA CEE

Comme l'a démontré la description de l'évolution récente de la CEE, la nature même de la CEE est en train de se transformer. Alors que, par le passé, la CEE était essentiellement un groupe économique et que la plupart des États membres s'opposaient à toute perte de souveraineté politique, le Sommet de Maastricht et le débat sur l'union politique ont démontré que la CEE se dirige lentement mais sûrement vers un rôle politique plus actif.

L'adhésion probable de quelques pays de l'AELE reconnus pour leur tradition de neutralité et la forte opposition du Royaume-Uni gêneront certainement la création d'une union politique réelle. Le Sous-comité revient toutefois d'Europe avec l'impression que cette union est presque inévitable. Elle prendra peut-être plus de temps qu'on ne le croit, elle pourrait n'inclure que quelques États membres, mais nous sommes convaincus que la CEE deviendra un jour un acteur politique important sur la scène internationale.

En tant que Canadiens, nous devons tenir compte de cette évolution et repenser notre politique européenne. Bruxelles ne devrait plus être envisagé seulement comme un interlocuteur économique, mais aussi de plus en plus comme un partenaire politique.

La Déclaration transatlantique

Reconnaissant la nouvelle importance et de la nouvelle dimension de la CEE, le gouvernement canadien a négocié un accord avec la Communauté au début de 1990. Le 22 novembre 1990, à Rome, le président du Conseil européen, le premier ministre Giulio Andreotti, et le premier ministre canadien Brian Mulroney publiaient la Déclaration transatlantique entre le Canada et la CEE.

L'élément clé de la Déclaration transatlantique est l'établissement d'un nouveau cadre institutionnel. La Déclaration insiste sur la nécessité d'utiliser pleinement le mécanisme établi aux termes de l'accord-cadre entre le Canada et la CEE ainsi que les contacts politiques existants, tels que les rencontres annuelles entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le Commissaire de la CEE aux affaires extérieures et à la politique commerciale. Mais, fait plus important encore, elle crée deux nouveaux liens de haut niveau entre la CEE et le Canada. Premièrement, des rencontres périodiques auront lieu, au Canada et en Europe, entre le premier ministre du Canada, le président du Conseil de la communauté et le président de la Commission. Deuxièmement, des réunions semestrielles sont prévues sur les deux rives de l'Atlantique, entre le président de la communauté, le président de la Commission et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada. La Déclaration prévoit en outre une coopération politique pour lutter contre le terrorisme et protéger l'environnement.

Le Sous-comité considère ce document comme une étape importante vers la redéfinition de la politique européenne du Canada. La Déclaration prévoit des rencontres ministérielles de haut niveau et contribuera certainement à maintenir les relations avec le Canada à l'ordre du jour de la CEE. Nous faisons cependant une mise en garde. La valeur de la Déclaration dépendra de la volonté politique de part et d'autre de l'Atlantique. À cet égard, il faut souligner que la rencontre récente à Ottawa entre le premier ministre Mulroney, le premier ministre portugais Anibal Cavaco Silva et le président Jacques Delors a fait avancer la recherche d'une solution au conflit des pêches.

La fin de la guerre froide a laissé un vide dans la politique européenne du Canada, vide symbolisé par la décision du gouvernement canadien de rappeler toutes les troupes canadiennes permanentes en Europe. Pendant la plus grande partie des quarante dernières années, l'OTAN a défini le principal rôle du Canada en Europe, mais la Communauté européenne devient actuellement le pilier central de la politique canadienne. Le nouveau défi pour le Canada consistera à utiliser efficacement le nouvel accès politique offert par la Déclaration transatlantique afin de compenser la perte d'influence canadienne au sein des tribunes axées sur la sécurité.

- 7. Le Sous-comité exhorte le gouvernement canadien à utiliser efficacement la Déclaration transatlantique afin de développer les relations entre le Canada et la CEE.**

Les relations et l'activité parlementaires

En plus des relations d'État à État, nous sentons la nécessité et la possibilité de nouer des liens plus étroits entre le Parlement canadien et son pendant européen. Aux termes du Traité de Rome de 1957, les pouvoirs conférés au Parlement européen étaient très modestes par rapport à ceux des deux autres grandes institutions, le Conseil des ministres et la Commission. Par l'Acte unique de 1987, le Parlement a vu ses pouvoirs augmenter de manière modeste mais notable dans le cadre de la préparation de la CEE à l'Europe de 1992. Il a notamment obtenu un nouveau pouvoir d'amender les projets de loi sur le projet de 1992 et un droit de veto sur les accords internationaux conclus avec la CEE.

Aux termes de son mandat du début, le Parlement ne peut proposer de projets de loi. Il a le droit, qu'il n'a jamais invoqué, de dissoudre l'ensemble de la Commission par un vote de blâme à la majorité des deux tiers, mais il n'a pas le pouvoir d'en nommer une nouvelle. Il exerce un certain contrôle sur les dépenses budgétaires non obligatoires. Divers groupes politiques font campagne pour que les parlementaires européens jouissent de pouvoirs accrus afin de rééquilibrer le pouvoir économique qui passera des gouvernements nationaux à la Communauté intégrée de l'après 1992 et afin de surmonter ce qui a été qualifié de «déficit démocratique».

Au Sommet de Maastricht, les pouvoirs du Parlement européen ont été sensiblement accrus, même si les 518 parlementaires n'ont pas obtenu tout ce qu'ils désiraient. Alors que le Parlement a actuellement besoin de l'appui de la Commission pour faire adopter ses amendements au Conseil, le nouveau Traité lui permettra de négocier directement avec les ministres les changements qu'il voudra faire apporter et de rejeter les projets de loi qui ne contiendront pas ces changements. Ce nouveau pouvoir porte sur les lois relatives au marché interne, à la protection des consommateurs, à la libre mobilité de la main-d'oeuvre, au droit des particuliers et des sociétés de s'établir dans d'autres États membres, au traitement des étrangers, à la formation professionnelle, à la santé publique et aux structures transeuropéennes. Il porte également sur les programmes-cadres, mais pas sur les lois précises en la matière, sur l'environnement et la recherche et sur les mesures de coopération dans les domaines de l'éducation et de la culture.

Le Traité d'union confère également au Parlement européen quatre nouveaux pouvoirs dans le domaine de la politique étrangère. À l'heure actuelle, la principale fonction du Parlement consiste à approuver les traités d'adhésion de nouveaux membres à la CEE et les accords d'association entre la CEE et des pays tiers. Avec le nouveau Traité, il faudra obtenir l'accord du Parlement au sujet des droits à la citoyenneté européenne créés par le Traité et au sujet d'autres accords internationaux comme le traité sur l'espace économique conclu entre les douze membres et les pays de l'AELE.

En 1996, le Traité sera révisé. Une fois de plus, le Parlement demandera d'autres pouvoirs. Il demandera plus précisément le droit de déposer des projets de loi, droit dont jouissent tous les parlements nationaux. De fait, on peut prévoir que, compte tenu de l'évolution actuelle de la CEE, le Parlement européen ressemblera un jour à un parlement national normal. Au fil de ce processus, il devient de plus en plus important de renforcer la «diplomatie parlementaire» entre le Canada et l'Europe.

Dans le régime de gouvernement du Canada et, à vrai dire, un peu partout dans le monde, les relations internationales relèvent du pouvoir exécutif ou des autorités gouvernementales. Par conséquent, le gouvernement canadien, agissant principalement par l'entremise d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, est chargé de l'élaboration et de l'application de la politique étrangère et de la gestion des relations avec les autres pays et avec les organismes internationaux.

Le rôle limité du Parlement dans le domaine des relations internationales comporte trois volets : adopter les lois nécessaires; examiner la conduite de la politique et donner des conseils à ce sujet; et, de plus en plus, se charger de ce qu'on pourrait appeler la «diplomatie parlementaire», principalement

par l'entremise du bureau du Président de la Chambre et des diverses associations internationales auxquelles appartiennent les parlementaires canadiens. Bien que le Parlement soit beaucoup plus actif qu'il ne l'était il y a vingt ans dans les domaines de la surveillance et de la diplomatie, les résultats laissent encore beaucoup à désirer.

Depuis 1975, un accord bilatéral entre le Parlement canadien et le Parlement européen prévoit une rencontre annuelle entre les membres de ces deux parlements, rencontre qui a lieu à tour de rôle au Canada et en Europe. Nous reconnaissons l'importance de ces rencontres annuelles, mais à un moment où le Parlement européen obtient de plus en plus de pouvoirs et où la CEE devient un acteur important sur la scène internationale, le Sous-comité est convaincu que le Parlement canadien devrait consacrer plus de ressources à ses relations avec son homologue européen.

À l'heure actuelle, l'Association parlementaire Canada-Europe s'intéresse non seulement au Parlement européen mais aussi au Conseil de l'Europe, à certaines relations bilatérales et, depuis peu, aux Parlements de l'Europe de l'Est, de l'ancienne Union soviétique et de la Turquie. Malgré l'importance de tous ces liens internationaux, à trop vouloir en faire lorsque ses ressources sont limitées, le Parlement canadien risque de négliger ses relations avec le Parlement européen.

- 8. Le Sous-comité recommande que le Parlement canadien augmente les ressources consacrées à ses relations avec le Parlement européen, soit en créant une nouvelle association soit en réorganisant l'association existante.**

Il faut également mieux coordonner les diverses activités canado-européennes au sein du Parlement canadien. L'examen de politique de la Chambre des communes sera probablement effectué par le Comité permanent des affaires extérieures et du commerce extérieur et par le Comité permanent de la défense. Ces deux comités ont étudié des aspects de la nouvelle Europe mais ont fait peu d'efforts pour coordonner leurs activités ou pour partager les résultats de leurs travaux. Par ailleurs, trois associations parlementaires — Canada-Europe, Canada-OTAN et Canada-France — et deux groupes d'amitié — Canada-Allemagne et Canada-Italie — poursuivent leurs activités en étant très peu au courant des activités des autres associations et sans lien aucun avec les travaux des comités parlementaires. Les résultats de toutes ces activités qui se déroulent en vase clos et sans coordination sont nettement inférieurs à ce qu'ils devraient être.

Il est temps que le Parlement mette de l'ordre dans sa boutique. Afin d'encourager la coordination des activités et le partage des résultats.

- 9. Le Sous-comité recommande que les présidents des comités permanents des affaires extérieures et de la défense rencontrent au moins une fois par année les présidents des associations parlementaires et des groupes d'amitié canado-européens pertinents. Lorsque l'un ou l'autre de ces groupes prévoit une mission en Europe, il devrait en prévenir les autres et leur demander si la délégation peut faire avancer leurs travaux. Les résultats et les recommandations de ces délégations devraient être communiqués à tous les comités parlementaires et à tous les groupes et associations qui s'intéressent à l'Europe.**

IV. RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES — LE CAS PARTICULIER DE L'ALLEMAGNE

Tout en nouant des liens politiques plus étroits avec la CEE, le Canada devrait en même temps renforcer ses liens avec les États membres, en particulier avec l'Allemagne. Pour des raisons historiques évidentes, le Canada a toujours entretenu des liens étroits avec le Royaume-Uni et avec la France, mais l'Allemagne est actuellement au cœur d'une nouvelle réalité européenne dynamique.

Malgré le mouvement vers une intégration accrue, les États membres demeurent encore les principaux acteurs du processus de prise des décisions en Europe. Pour les questions qui relèvent de la compétence de la Communauté, les directives sont proposées par la Commission, examinées par le Parlement et adoptées par le Conseil. Même si, comme nous l'avons vu, le rôle du Parlement ne cesse de grandir, le pouvoir de proposer des lois appartient encore exclusivement à la Commission et l'adoption des lois nécessite habituellement l'accord du Conseil.

Le Conseil des ministres comprend des politiciens qui dirigent des ministères nationaux dans leur propre pays. C'est là que s'affrontent les intérêts nationaux et que les compromis se négocient. En élargissant sélectivement ses relations avec les États membres, le Canada pourrait voir indirectement ses propres intérêts pris en considération à la CEE. De plus, des aspects importants de la politique européenne se trouvent encore hors de la sphère d'influence de la CEE. Ainsi, la coopération intergouvernementale joue encore le rôle principal dans la politique de défense et dans la politique étrangère. Il ne faudrait pas négliger les alliances tactiques avec les États membres sur certaines questions pour lesquelles le Canada partage des intérêts communs avec ces États. De plus, la coopération entre le Canada et les nouvelles démocraties de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, dont certaines aspirent à devenir membres à part entière de la CEE, pourrait également contribuer à accroître l'influence canadienne.

Même si le Canada devrait entretenir de bonnes relations avec tous les États membres de la CEE, nous pensons qu'il devrait accorder une attention spéciale aux relations canado-allemandes. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'Allemagne a été l'une des économies les plus prospères au monde. Cette prospérité est généralement attribuée à un bon cadre de politique économique, à une bonne formation technique, à une excellente façon de stimuler le développement technologique et à des vendeurs bien formés et dynamiques.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'Allemagne éprouve quelques difficultés économiques. Le coût de la réunification s'est avéré un lourd fardeau pour l'économie allemande, les transferts publics nets dépassant plus de 140 milliards de marks par année, l'inflation augmentant et le désenchantement de la population s'étant exprimé lors des grèves récentes. On reconnaît généralement maintenant que le coût de la réunification a été sous-estimé et qu'il s'agira d'une entreprise longue et très coûteuse.

Malgré ces difficultés, les Allemands que nous avons rencontrés en Europe ont exprimé leur confiance en l'avenir et leur détermination face à la construction de l'Europe. Depuis la création de la Communauté, l'Allemagne et la France en ont été la force motrice. Après la réunification de l'Allemagne, un certain nombre d'observateurs se sont demandés si la détermination de ce pays face à la Communauté européenne demeurerait aussi ferme qu'avant. Certains ont laissé entendre que l'Allemagne pourrait se retirer afin de panser ses plaies internes. D'autres ont exprimé la crainte que le pays n'adopte une politique d'expansionnisme vers l'est, aux dépens de sa politique traditionnelle orientée vers la Communauté.

Ces craintes se sont largement dissipées depuis. Bien que les contraintes financières rendent l'Allemagne plus hésitante à contribuer au budget de la CEE, le Sommet de Maastricht a démontré le désir de l'Allemagne de réaliser l'union économique et monétaire. Il a également confirmé le désir de l'Allemagne d'avancer aussi rapidement que possible vers l'union politique. Nos rencontres à Bonn n'ont fait que confirmer le fait que l'Allemagne demeure fermement déterminée à réaliser l'intégration européenne.

Loin de détourner l'attention du pays quant à son rôle à la CEE, l'unification a poussé l'Allemagne à s'affirmer davantage. Ainsi, les diplomates allemands ont réussi à convaincre la Communauté de reconnaître la Slovénie et la Croatie, ce qui constitue un tour de force. L'intégration monétaire donne également à l'Allemagne l'occasion d'accroître son influence sur la conduite de la politique communautaire.

Pour toutes ces raisons, le Canada doit porter une très grande attention à ses relations avec l'Allemagne. L'Allemagne est le quatrième marché d'exportation en importance pour le Canada, après les États-Unis, le Japon et la Grande-Bretagne. Elle représente environ 2 p. 100 de notre commerce extérieur. Les ressources naturelles et les produits semi-finis sont nos principales exportations vers l'Allemagne. La pâte à papier constitue, de très loin, notre principal produit d'exportation, puisqu'elle représente 25 p. 100 du volume total de nos exportations en Allemagne. Toutefois, les produits finis (aéronefs, produits électriques et électroniques) occupent une place grandissante (27 p. 100 du volume total de nos exportations en 1991).

L'Allemagne est également le troisième investisseur étranger en importance au Canada, après les États-Unis et la Grande-Bretagne. En 1989, les investissements allemands se sont chiffrés à 3,8 milliards de dollars. Le Canada, pour sa part, arrive au huitième rang parmi les pays qui investissent en Allemagne. En 1989, les investissements canadiens en Allemagne se sont situés à 792 millions de dollars.

Par suite de la réunification (qui a fait grimper en flèche les besoins d'importation) et de la mise en oeuvre d'un marché unique au sein de la Communauté européenne, l'Allemagne sera l'un des marchés les plus prometteurs pour le Canada. Selon l'ambassadeur Halstead, l'Allemagne devrait être notre principale porte d'entrée sur le marché européen.

Elle est à l'origine de la moitié des échanges entre la Communauté et l'Europe de l'Est, et l'intégration de l'Allemagne de l'Est a entraîné un accroissement des biens de consommation et des investissements en Allemagne, d'où une augmentation spectaculaire des importations allemandes. (8:6)

L'Allemagne et le Canada entretiennent de bonnes relations politiques. Afin de tisser des liens encore plus solides, les deux pays ont accru le nombre de missions au niveau fédéral et provincial, ainsi que le nombre de missions commerciales et d'échanges parlementaires. De plus, l'Allemagne a toujours été l'un des plus ardents défenseurs des intérêts canadiens à la CEE.

10. Le Sous-comité estime que l'Allemagne est l'acteur clé au sein de la Communauté européenne ainsi qu'en ce qui concerne les relations entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. La politique canadienne doit donc en tenir compte.

SOMMAIRE DES OBSERVATIONS ET DES RECOMMANDATIONS

1. Le Sous-comité est convaincu que l'Europe constituera un groupe de pays dynamiques, tournés vers l'extérieur, et que le marché européen offrira d'importants débouchés aux entreprises canadiennes. Le Sous-comité recommande que le Canada cherche à établir des relations économiques plus étroites avec la CEE, y compris une forme de libre-échange entre le Canada et la CEE. (p. 10)
2. Le Sous-comité recommande que le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur effectue et publie dès que possible l'examen triennal du programme Horizon le monde, examen qui devait au départ être rendu public en décembre 1991. Le Sous-comité demande également que le Ministère publie toutes les études sur la rentabilité de ses programmes de promotion des exportations. (p. 11)
3. Le Sous-comité recommande que le partage des frais et le recouvrement des coûts s'appliquent au PDME et aux autres programmes de promotion commerciale. Nous recommandons en outre que les sommes ainsi recouvrées soient versées à un fonds renouvelable afin d'améliorer la qualité des programmes de promotion des exportations. (p. 12)
4. Les entreprises, le monde du travail et les gouvernements fédéral et provinciaux ont un intérêt commun dans la promotion du commerce. Le Sous-comité estime que cet intérêt commun devrait les rapprocher plus souvent afin de stimuler la promotion des intérêts commerciaux du Canada. (p. 12)
5. Le Sous-comité constate que les renseignements sur des liens possibles avec des partenaires européens sont très utiles aux entreprises canadiennes et qu'il faudrait en fournir davantage et les diffuser. (p. 13)
6. Le Sous-comité recommande que le Canada cherche d'autres moyens d'échanger de l'information, aux niveaux exécutif et parlementaire, afin de corriger les fausses impressions sur la gestion des forêts canadiennes. (p. 15)
7. Le Sous-comité exhorte le gouvernement canadien à utiliser efficacement la Déclaration transatlantique afin de développer les relations entre le Canada et la CEE. (p. 16)
8. Le Sous-comité recommande que le Parlement canadien augmente les ressources consacrées à ses relations avec le Parlement européen, soit en créant une nouvelle association soit en réorganisant l'association existante. (p. 18)
9. Le Sous-comité recommande que les présidents des comités permanents des affaires extérieures et de la défense rencontrent au moins une fois par année les présidents des associations parlementaires et des groupes d'amitié canado-européens pertinents. Lorsque l'un ou l'autre de ces groupes prévoit une mission en Europe, il devrait en prévenir les autres et leur demander si la délégation peut faire avancer

leurs travaux. Les résultats et les recommandations de ces délégations devraient être communiqués à tous les comités parlementaires et à tous les groupes et associations qui s'intéressent à l'Europe. (p. 18)

10. Le Sous-comité estime que l'Allemagne est l'acteur clé au sein de la Communauté européenne ainsi qu'en ce qui concerne les relations entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. La politique canadienne doit donc en tenir compte. (p. 20)

Liste des témoins

Organisations et/ou Individus	Fascicule	Date
Ambassade de la République fédérale d'Allemagne Dr. Juergen Hellner Ministre-conseiller	7	2 avril 1992
Association canadienne de la pulpe et du papier Brian McClay Vice-président Affaires commerciales et marchés	5	17 mars 1992
Banque Royale du Canada Ed Neufeld Vice-président exécutif Affaires économiques et corporatives	5	17 mars 1992
Chambre canadienne allemande de l'industrie et du commerce Uwe Harnack Directeur administratif	8	7 avril 1992
Financial Post Gordon Pitts Rédacteur principal	5	17 mars 1992
Halstead, John Ancien ambassadeur canadien en République fédérale d'Allemagne	8	7 mars 1992
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur David Wright Sous-ministre adjoint, Europe Randolph Gherson Ambassadeur pour la conservation des pêches Mike Gifford coordinateur principal et négociateur, Agriculture	6	19 mars 1992

Organisations et/ou Individus

BONN, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Ambassade canadienne, Bonn

Thomas Delworth
Ambassadeur

Ministère de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne

Dr. Rambow
Directeur-général
Marché commun

Dr. Veltrup
Directeur de la coopération économique
New Laender (Allemagne de l'Est)
Détachement spécial

Frau Burre
Directrice
Division des États-Unis, du Canada
de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande

Herr Peh
Relations avec le Canada

BRUXELLES, BELGIQUE

Ambassade canadienne, Belgique

Raymond Chretien
Ambassadeur

Ambassade canadienne, Communauté européenne

Gordon Smith
Ambassadeur
Peter Eggleton
Conseiller en science et technologie

Fred Veenema
Conseiller aux affaires industrielles

John Mundy, Conseiller
(environnement, énergie)

Keith Aird
Premier secrétaire (produits forestiers)

Organisations et/ou Individus

Commission de la communauté européenne

Maeve Doran Schiratti

Chef de la division du Canada, de l'Australie et de
la Nouvelle-Zélande
Direction générale des relations extérieures et des
politiques commerciales

Mervyn Jones, conseiller

Direction des affaires économiques et financières
Direction générale des affaires économiques et
financières

Hervé Jouanjean

Chef de la division du marché intérieur
Direction générale des relations extérieures
et des politiques commerciales

R. Verrue, directeur

Affaires générales
Direction générale du marché intérieur et des
affaires industrielles

Table ronde des industriels européens

Keith Richardson

Secrétaire général

PARIS, FRANCE

Ambassade canadienne

Claude T. Charland

Ambassadeur

Réjean Frenette

Conseiller-ministre de l'économie
et des affaires commerciales

Comité Image de la France

Jacques Maisonrouge, président et ex-vice-président
principal de la société IBM

Conseil du Patronat Français

Denis Zervudacki

Secrétaire-général

Institut Français des relations internationales

Philippe Moreau-Desforges

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du commerce extérieur (fascicules nos 5, 6, 7 et 8) est déposé.

Respectueusement soumis,

LE JEUDI 4 JUIN 1992

(12)

[Traduction]

Le Sous-comité du commerce extérieur du Comité parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur se réunit à huis clos à 11 h 30 dans la salle 701 du Parlement, sous la présidence de John W. Bosley (président).

JOHN BOSLEY, C.P., DÉPUTÉ
Président

Membres du Sous-comité présents: Gabrielle Bertrand, John Bosley, Roy MacLagan et Walter Van De Walle.

Membre suppléant présent: Steve Butland remplacé Dave Barrett.

Aussi présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Jean-François Bence et Bob Miller, conseillers de recherche.

Conformément au paragraphe 138(2) du Règlement, le Sous-comité examine un projet de rapport sur les relations commerciales du Canada avec la Communauté européenne.

Le Sous-comité reprend l'étude du projet de rapport.

À 11 h 55, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Secrétaire de Comité
Ivan Fortin

LE MARDI 9 JUIN 1992

(13)

Le Sous-comité du commerce extérieur du Comité parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur se réunit à huis clos à 15 h 42, dans la salle 701 du Parlement, sous la présidence de John W. Bosley (président).

Membres du Sous-comité présents: David Barrett, Gabrielle Bertrand, Roy MacLagan, Marilyn Quilley, Francis Ledford, John Reider et Walter Van De Walle.

Aussi présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Joseph Cloutier, chargé de recherche.

Conformément au paragraphe 138(2) du Règlement, le Sous-comité examine un projet de rapport sur les relations commerciales du Canada avec la Communauté européenne.

Avec le consentement unanime, il est convenu que le Sous-comité adopte le projet de rapport (premier rapport) et qu'il le transmette au Comité parlementaire.

Procès-verbaux

LE JEUDI 4 JUIN 1992

(12)

[Traduction]

Le Sous-comité du commerce extérieur du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur se réunit à huis clos à 11 h 17, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de John W. Bosley (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Gabrielle Bertrand, John Bosley, Roy MacLaren et Walter Van De Walle.

Membre suppléant présent: Steve Butland remplace Dave Barrett.

Aussi présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Jean-François Bence et Bob Miller, conseillers de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Sous-comité examine un projet de rapport sur les relations commerciales du Canada avec la Communauté européenne.

Le Sous-comité reprend l'étude du projet de rapport.

À 11 h 55, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Greffier de Comité
Luc Fortin

LE MARDI 9 JUIN 1992

(13)

Le Sous-comité du commerce extérieur du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur se réunit à huis clos à 15 h 42, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de John W. Bosley (*président*).

Membres du Sous-comité présents: David Barrett, Gabrielle Bertrand, John Bosley, Jean-Guy Guilbault, Francis LeBlanc, John Reimer et Walter Van De Walle.

Aussi présente: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Susan Olsen, chargée de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Sous-comité examine un projet de rapport sur les relations commerciales du Canada avec la Communauté européenne.

Avec le consentement unanime, il est convenu, —Que le Sous-comité adopte la version finale du projet de rapport (premier rapport) et qu'il le remette au Comité permanent.

Après débat, il est convenu,—Que le président soit autorisé à réviser le texte du rapport.

À 15 h 58, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Ellen Savage

Après débat, il est convenu — Que le président soit autorisé à réviser le texte du rapport.

À 15 h 58, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Ellen Savaga

